



## RENCONTRES CINEMATOGRAPHIQUES DE DIJON

---

### LA SALLE DE CINEMA DANS LA CHRONOLOGIE DES MEDIAS

SAMEDI 17 OCTOBRE 2009 / 14H00-16H30

La chronologie des médias a été réaménagée dans le but de parer au fléau de la piraterie, de combler les éventuels creux de diffusion et de proposer une offre légale attractive. Les délais de diffusion sur les différentes fenêtres après la sortie du film en salle ont été réduits : vidéo physique et à la demande, télévision payante et hertzienne, coproductrices ou non de l'œuvre, vidéo à la demande par abonnement ou gratuite, bénéficient plus rapidement des films.

Devant la multiplication de ces fenêtres de diffusion, la salle de cinéma, pour être préservée, doit-elle être appelée à évoluer ?

Quel rôle joue-t-elle dans l'économie du film et plus globalement, dans l'économie du cinéma ?

Sa place en tant que première fenêtre de diffusion dans la chronologie des médias, est-elle assurée à long terme ?

De quelle manière pourrait-elle tirer bénéfice des autres fenêtres de diffusion afin de trouver une nouvelle dimension à l'heure de son passage au numérique ?

Quid de ses droits et devoirs ?

#### Animé par :

**Jacques FANSTEN** Auteur, Réalisateur, Producteur, Membre de L'ARP, Président de la SACD

**Michel FERRY** Auteur, Réalisateur, Producteur, Membre de L'ARP

#### Avec :

**Nicolas CHARLE** Directeur Général de Cdiscount

**Anne DURUPTY** Directrice Générale Déléguée du CNC

**Jean LABE** Président de la FNCF

**Manuel MUNZ** Producteur - Les films Manuel Munz

**Robert PISANO** Président, Directeur Général de la MPAA

**Alain ROCCA** Producteur - Lazennec Productions, Président d'Universciné

**Carole SCOTTA** Distributrice, Productrice – Haut et Court. Co Présidente du DIRE

**Ad WESTSTRATE** Président de l'UNIC

**Jacques FANSTEN**, après avoir présenté les participants à la table ronde, et s'être félicité du discours de Véronique CAYLA, lors du Congrès des exploitants, cite cependant une phrase de ce discours avec laquelle il n'est pas d'accord : « *Nous pouvons désormais compter sur un dispositif complet et efficace de lutte contre le piratage* ». En effet, insiste-t-il, l'instauration l'HADOPI, pour laquelle les réalisateurs se sont battus, ne leur a jamais semblé une réponse au piratage mais seulement un outil pour construire la seule véritable réponse : l'instauration d'une offre légale, générale, imaginative, simple et abordable. Or, ajoute-t-il, nous en sommes loin.

Il insiste ensuite sur le fait que, bien sûr, le cinéma a besoin de la salle et que la chronologie des médias doit la protéger, mais il précise qu'il ne s'agit pas de « défendre la salle » mais de « défendre la vie des films en salle ». Ainsi quand il lit des déclarations de Jean LABE parlant d'une perte d'un tiers de l'exclusivité en passant d'une protection de six mois à quatre mois, il tient à s'interroger : quand on sait que 86 % des recettes d'un film se font en trois semaines, que la vie d'un film est en moyenne de cinq semaines, qu'est-ce qu'une exclusivité qui n'est pas utilisée ?

Il note que, certes, au premier semestre 2009 la fréquentation a augmenté de 3,4 % mais que pour les exploitations moyennes elle a baissé de 4,5% et pour les petites de plus de 10,5%. Les problèmes sont donc très différents selon la taille de l'exploitation, c'est pourquoi, dans ce débat, il souhaite que l'on ne parle jamais de « l'exploitation » mais « des exploitations ».

Il s'interroge sur le manque de solidarité entre ces trois modèles. Par exemple, il aimerait connaître la clef de répartition de l'aide Canal + entre les trois exploitations.

Il rappelle que L'ARP et la SACD n'ont pas signé l'accord sur la chronologie des médias, tout en reconnaissant son importance, parce qu'il leur semble trop timoré. Il lui paraît insuffisant pour permettre l'émergence d'une vraie offre légale. Par exemple, il relève le fait que l'on ait totalement exclu qu'un film puisse passer avant 36 mois sur de la VoD par abonnement ou 48 mois sur de la VoD gratuite, ce qui est normal à l'intérieur d'un système régulé pour les films qui ont été financés par les exclusivités concernées des chaînes en clair, mais pose un vrai problème pour la moitié des films français qui, n'ayant pas été financés par une chaîne en clair, sont ainsi victimes d'une sorte de double peine. Il insiste sur le fait qu'on empêche ainsi de nouveaux modèles de pouvoir apparaître.

Une deuxième insuffisance réside dans le fait que l'on n'a pas prévu de place pour l'expérimentation alors que des expérimentations ont lieu partout dans le monde sur la relation entre Internet et l'exploitation classique des films. La question se pose notamment de savoir si les intervenants sur Internet qui accepteraient les mêmes règles dans des systèmes équivalents que dans le système classique doivent avoir les mêmes droits.

Tout au long de la chronologie des médias sont définis, pour chaque intervenant, des droits et des devoirs. Or, pour Jacques FANSTEN, si la salle est le lieu qui a le plus de droits, et c'est normal, elle n'a plus aucun devoir. Il s'interroge notamment sur la disparition des engagements de programmation ou sur le fait qu'elles ne passent plus de bandes annonces gratuites. Elles font dorénavant un chiffre d'affaire important sur le passage de ces bandes annonces conçues comme des publicités payantes qui, d'ailleurs n'est même pas assujetti à la TSA alors que c'est une recette issue des films. Il se demande comment on a pu s'éloigner ainsi de la solidarité du système. Il fait par ailleurs remarquer que tous les autres intervenants de la filière sont taxés non pas sur leur exploitation des films mais sur leur chiffre d'affaires. Il s'interroge à cet égard sur l'ensemble des recettes de la salle.

La dernière partie du débat sera consacrée à la numérisation des salles et notamment au plan du CNC, qui va certainement permettre des choses. Il faudra se poser un certain nombre de questions : C'est la filière de production, via le distributeur, qui avec les copies virtuelles va payer la plus grande part de la numérisation des salles, mais que se passera-t-il si certaines salles avec le numérique évoluent plutôt vers la notion de lieu de diffusion, avec par exemple des films projetés 3 ou 4 jours

par semaine ? Véronique Cayla a annoncé hier des règles sur le fonds de soutien, mais la différence que cela représentera sera-t-elle suffisante par rapport à la réalité économique ?

Jean FANSTEN donne ensuite la parole à Jean LABE, en précisant que Michel FERRY, qui est membre de L'ARP, gérant de cinéma et exploitant, pourra intervenir à tout moment. **Jean LABE** propose qu'un débat ait lieu un jour avec l'ensemble de l'exploitation et L'ARP car il pense que l'on s'est éloigné d'un certain nombre de sujets. Par exemple, la répartition de Canal+ ne lui semble pas être le problème de la chronologie des médias, mais il précise tout de suite que les salles de cinéma sont le secteur le plus redistributif de la profession. Sur la taxe de TSA qu'elles paient, la réversion à leur profit a lieu dans une fourchette de 80 à 30 %, à raison de 80 % pour les plus petites et 30 % pour les plus grosses. Il ajoute s'agissant de la répartition sur Canal + que le barème n'est pas tout à fait identique à celui de la TSA, mais presque aussi redistributif.

Il rappelle s'agissant de la chronologie des médias que, dans le passé la salle de cinéma était le seul diffuseur du film. D'autres diffuseurs sont arrivés ensuite et cette notion est née pour que les films s'amortissent le mieux possible dans le temps sur les différents supports, avec le plus de spectateurs possible pour chacun d'entre eux afin qu'ils puissent vivre. Il explique que la salle de cinéma est restée le premier diffuseur parce que le cinéma est théoriquement d'abord fait pour elle. Les réalisateurs de films de cinéma écrivent d'une manière spécifique pour le grand écran et non d'abord pour celui de la télévision, avec un format, une image et un rythme qui lui est propre. Il estime à cet égard que ce qui unit les exploitants, les distributeurs, les producteurs et les réalisateurs est la défense du véritable art qu'est le cinéma.

Des questions beaucoup plus difficiles se posent avec Internet du fait d'un piratage extrêmement important, fléau dénoncé par tous. Tant que l'on ne mettra pas en place des moyens réels pour lutter contre lui, rien ne pourra être fait réellement dans la profession car il touche l'ensemble de la filière. On espère que le Conseil constitutionnel va valider complètement la loi et que si c'est le cas tous les moyens seront réellement mis en place pour lutter contre le piratage car aujourd'hui certains films passent sur Internet avant même la sortie en salle. Jean LABE note à cet égard que le premier mail à ce sujet n'a pas encore été envoyé alors que toute la profession a parallèlement signé les accords de l'Élysée à ce sujet.

Il reconnaît ensuite que la durée de vie des films est beaucoup plus courte aujourd'hui, mais en soulignant que les films sont aussi beaucoup plus nombreux et que donc il n'est pas illogique que la chronologie change. Il ajoute cependant qu'il faut veiller à ce qu'il existe un équilibre économie qui permette à tous les acteurs de cette chronologie de vivre.

Il explique que les salles de cinéma jouent un rôle économique important puisqu'elles collectent une TSA extrêmement importante, dont elles ne récupèrent que 49 % contre plus de 100 % pour le cinéma français. Il observe également que ce ne sont pas les petits films français qui font l'objet de plus de téléchargements légaux dans le cadre de la VOD qui démarre.

Il souligne que la salle de cinéma va bien et n'a pas de problème avec son public, comme l'a rappelé le Ministre de la Culture le matin même et comme le montre l'étude faite sur les pratiques culturelles des Français. Elle a en revanche des problèmes économiques, comme l'ensemble des exploitants, certains parce qu'ils ont investi et d'autres parce qu'ils n'arrivent pas à le faire suffisamment.

Il explique concernant les bandes annonces payantes que pas une salle de cinéma en France ne peut équilibrer son compte d'exploitation simplement en passant un film. Des petites salles municipales ont des subventions et des grandes exploitations obtiennent un certain nombre d'avantages par rapport à d'autres salles, mais les petites et moyennes exploitations qui n'ont pas les mêmes possibilités sont en train de mourir.

**Jacques FANSTEN** rappelle que la veille Alain Sussfeld a annoncé qu'UGC ne prenait plus un film sans lui garantir au moins deux semaines. Il pense que, même si la solution d'Alain Sussfeld n'est peut-être pas applicable à tous, il faut impérativement revenir à des engagements précis et écrits de chaque salle qui prend un film en première semaine. Il ajoute que ce serait un moyen d'éviter que les multiplexes prennent tous les films même quand ils ne les exposent qu'à peine et qu'ainsi cela pourrait libérer des possibilités pour les petites et moyennes exploitations, qui se plaignent d'avoir difficilement accès aux copies. **Jean LABE** se déclare prêt à en discuter, en notant toutefois qu'en général les engagements sont de plus de quinze jours. Cependant, il évoque par rapport à cela la violence du marché que supporte l'ensemble de la filière, avec parfois un très faible nombre d'entrées au bout de plusieurs jours. Les salles des Champs Elysées ferment par exemple les unes après les autres.

Dans la mesure où les films sont trop nombreux en salle, il pense que certains pourraient ne pas sortir en salle, où ils n'ont pas forcément leur place. Il note cependant que certaines majors américaines ont les moyens d'imposer trop de présence en salle de leurs films, et que quand un film a le moindre succès la salle de cinéma l'exploite jusqu'au bout de ce qui est possible, alors que quand il ne fait pas d'entrées elle est obligée d'en abandonner assez vite la programmation.

**Jacques FANSTEN** remarque alors que des films qui n'ont pas de succès le premier jour, comme « Z », « La guerre des boutons » ou « Diva », passent aujourd'hui automatiquement à une séance sur deux le lendemain. **Jean LABE** objecte que la programmation ne peut pas changer pendant une semaine car les programmes des salles sont publiés dans des journaux, même en province, même si c'est arrivé une fois pendant « Les Chtis » parce que l'on n'avait pas vu de telles files d'attente depuis la guerre. Il explique qu'étant exploitant à Auxerre il n'a jamais arrêté la diffusion d'un film la première semaine mais que si la deuxième le nombre d'entrées est très faible le dimanche soir il diminue le nombre de séances de manière importante.

**Carole SCOTTA** réagit par rapport à cela en évoquant le numérique, qui demain va révolutionner totalement les pratiques de visionnage des films y compris dans les salles, qui pourraient selon elle profiter de cette opportunité pour réaliser de nouvelles recettes. Elle pense qu'un vrai débat sur cette question serait intéressant.

**Jacques FANSTEN** sollicite pour qu'il réagisse aux propos de Jean LABE, **Manuel MUNZ**. Pour ce dernier, le fait qu'un film soit soumis à la chronologie des médias est ce qui fait la différence entre le cinéma et le film de télévision, la musique, etc. La chronologie des médias est selon lui la succession de fenêtres d'exclusivité d'exploitation des films dont la première est la salle. Il reprend les propos du Ministre de la Culture, à savoir que c'est le régime d'exclusivité qui permet aussi bien la diversité de la création cinématographique que la rentabilité et la valorisation de cette activité. Autrement dit, un film qui est exploité sur un support ne peut pas l'être simultanément sur un autre.

Ensuite, il y a à l'intérieur même d'une fenêtre d'exclusivité des modes d'exploitation plus ou moins exclusifs. L'exploitation des DVD n'est par exemple pas exclusive ; on peut les trouver aussi bien à la FNAC que chez Carrefour ou sur Internet, et les films sont exploités simultanément dans diverses salles. La situation est différente pour la télévision. Un film qui passe sur TF1 ne passe pas sur France 2, etc.

Auparavant, quand les salles achetaient les films, elles participaient à leur financement parce que c'était la contrepartie de l'exclusivité. Ce qui justifie que Canal+ intervient dans le financement des films est précisément le fait qu'il ait pendant un an de l'exclusivité de sa diffusion. Aujourd'hui, les salles ne participent plus au financement des films, comme les points de vente de vidéos, parce qu'elles ne sont plus en situation d'exclusivité.

Tout le monde est d'accord sur le raccourcissement de la fenêtre de la salle à quatre mois qui figure dans le nouvel accord sur la chronologie des médias, mais Manuel MUNZ constate qu'il n'a été effectif qu'au 3 juillet. Un certain nombre de films sont sortis en DVD après 4 mois d'exploitation au mois de juillet, qui a été très fort en termes d'exploitation, et le raccourcissement de la fenêtre d'exploitation n'a eu aucun effet sur le niveau de fréquentation des salles. Par ailleurs –cela a justifié la non-signature de L'ARP et la SACD-, les services de vidéo à la demande par abonnement peuvent exploiter les films au bout de quatre ans, et ils ne seront pas exclusifs. Il faudrait imaginer un système d'exclusivité même pour les diffusions alternées et les vidéos à la demande. Manuel MUNZ pense à cet égard que la vidéo à la demande par abonnement n'est rien d'autre que de la diffusion télévisée avec catch up.

Pour **Michel FERRY**, la vraie question est de savoir si la chronologie des médias doit être la même pour tous les films. Il pense que certains films ont besoin d'être protégés contre le piratage et que d'autres n'en souffrent pas ou peu, qui pourraient donc sortir plus tôt en VoD ou DVD, plus vite, ce qui pourrait au contraire être bénéfique à leur carrière. **Manuel MUNZ**, qui n'est pas d'accord, souligne que son métier (celui de producteur indépendant, qui permet selon lui la diversité de la production) n'existe que parce que des règles organisent le marché à travers des phases d'exclusivité successives, et pour lui ce n'est pas en repoussant à 4 mois la VoD gratuite par abonnement que l'on va développer l'offre légale.

Il évoque deux principes qui ont été cités par le Ministre de la Culture : le fait que l'exclusivité est la garantie de la pérennité de la production indépendante, c'est-à-dire de la diversité culturelle, etc. et un minimum garanti versé aux producteurs, qui lui paraissent de nature à protéger la production indépendante. Il pense que les services de vidéo à la demande par abonnement pourraient être enfermés dans un régime réglementaire exactement analogue à celui des télévisions. Il ne voit pas pourquoi Orange, Google, CDiscount, la FNAC., etc. pourraient proposer des services vidéo à la demande par abonnement concurrents de Canal +. Si un film est par exemple à la disposition de Google, il ne doit selon lui pas être diffusé par Canal +, et inversement. A cet égard, il pense que si la vidéo à la demande à l'acte était régie de façon exclusive cela donnerait plus de valeur aux films et permettrait des préfinancements.

**Ad WESTSTRATE** prend la parole (*interprétation*) sur la place de la salle dans les autres pays européens et la chronologie des médias ailleurs qu'en France et souligne en premier lieu la particularité de la situation de l'industrie du cinéma européen : la moitié du public se rend une fois par an au cinéma contre 10 % dans les autres pays.

Il note par ailleurs que quand le marché du DVD chute dans le monde la position du cinéma se renforce et que dans quelques années il ne restera qu'un autre média, électronique, la VoD, ce qui selon lui cela accroîtra les possibilités pour les cinémas et les théâtres.

**Anne DURUPTY** indique en réponse à Jacques FANSTEN qu'il faudra en effet améliorer à l'avenir l'accord sur la chronologie des médias et souligne le rôle économique de la salle, qui est selon elle l'établissement culturel le plus populaire en France et mérite un traitement spécifique.

Si la chronologie des médias évolue, elle espère que la VoD à l'acte gardera la même fenêtre conséquente de six mois, ce qui signifiera qu'elle a véritablement réussi à devenir un mode d'exploitation qui crée beaucoup de valeur. En arriver à des services de télévision et à des services de médias à la demande payants concurrents les uns des autres, avec des œuvres exclusives, puis à des services de médias à la demande gratuits supposera selon elle d'avoir franchi des étapes très complexes et d'avoir résolu la question de l'exclusivité des films et des plates-formes de VoD. Elle pense aussi qu'il faut mettre en place un régime de contribution au financement des œuvres, la

question étant de faire en sorte que ces montants financiers puissent être utilisés dans le cadre du préfinancement et pas uniquement sous la forme d'une répartition des recettes, ce qui est le cas pour le moment. On ne sait pas non plus si la personne morale dont on va identifier le chiffre d'affaires sera le distributeur, l'éditeur, etc. De même, par rapport aux quotas de diffusion à la télévision, il faudra sans doute des pourcentages de catalogue, mais l'essentiel est ce qui est mis en avant dans les plates-formes. Elle pense qu'une égalité de traitement entre services non linéaires et linéaires sera possible quand toutes ces questions auront été résolues et trouve étonnant que la profession veuille tout de suite accorder une contrepartie alors que la partie n'a même pas été jouée.

Elle rappelle que le décret SMAd est en discussion, que la mission de Mme Hagelsteen sur l'exclusivité commence et que celle confiée par le ministre à Patrick ZELNIK, Jacques TOUBON et de Guillaume CERRUTI est en cours, ce qui dans quelques mois devrait permettre d'y voir plus clair sur la contribution financière des acteurs. **Jacques FANSTEN** objecte que quand les accords de l'Elysée ont été signés il avait été dit que la loi Hadopi devait reposer sur deux pieds alors qu'elle a été construite sur un seul. Pour **Anne DURUPTY**, la création d'une fenêtre exclusive vidéo VoD de six mois pour la VoD à l'acte, qui est celle qui crée le plus de valeur à l'heure actuelle pour les films, est une progression considérable, les films sur Internet bénéficiant des moyens de diffusion les plus modernes. Elle estime que l'on ne peut pas confondre les services par abonnement, dont le régime économique n'a pas encore été déterminé, et la VoD à l'acte, à laquelle correspond une période tout à fait conséquente d'exploitation exclusive en même temps que la vidéo.

Elle ajoute qu'il n'y aura pas d'exclusivité systématique et obligatoire dans les différentes séquences d'exploitation. L'achat d'un film par la VoD restera possible en même temps que les exploitations par Canal+. Par ailleurs, quand le film n'aura pas été préfinancé par un service de télévision, il pourra rester accessible trois ans avant la SVoD en VoD à l'acte, avec des tarifs adaptés qui pourront rendre les œuvres plus accessibles tout en maintenant leur valeur. Elle insiste sur le fait que l'on ne peut pas dire que pendant trois ans les films non préfinancés ne seront pas accessibles.

Elle explique que la chronologie des médias s'est considérablement modernisée, qu'elle est une transition par rapport à celle de demain et laisse la place pour le développement de la VoD à l'acte. Elle rappelle par ailleurs que les signataires et le CNC ont voulu préserver les services de télévision existants parce que cela représente 350 M€ de préfinancement des films de cinéma, de même que les MG distributeurs en représentent pour les salles 150, mais **Jacques FANSTEN** n'est pas convaincu que cela réponde de façon dynamique aux défis qui sont lancés.

Il sollicite l'intervention d'**Alain ROCCA**, Président d'UniversCiné, qui détient 1 200 titres qu'il a le droit de distribuer sur Internet. Ce dernier explique que, dans « la galaxie des contenus audiovisuels », qui est infinie et dont le nombre ne cesse d'augmenter, le film de cinéma tient sa singularité de sa première fenêtre d'exploitation, quand il est présenté au public dans une salle de cinéma. La première attaque est le piratage, qui non seulement détruit mais fait aussi qu'il n'y a plus de différence entre un film de cinéma et un contenu audio-visuel, raison pour laquelle la profession a décidé de se regrouper pour se battre. Dans ce cadre, les opérateurs déterminants sont les fournisseurs d'accès, or il estime qu'ils sont « aux abonnés absents ». Il pense à cet égard que si on laisse faire ceux qui détiennent l'accès aux clients qui regardent les films chez eux et qu'ils décident de l'offre légale (dont ils n'ont rien à faire parce qu'ils vendent des abonnements à Internet, y compris aux pirates) ce sera une énorme erreur de ciblage.

Selon lui, on ne fera jamais assez de films, mais il est difficile d'augmenter le nombre de salles car coûteux en bâtiments et en main-d'œuvre, Internet permettant de prolonger à la maison le désir que l'on a eu de voir un film au cinéma. Il pense que c'est une piste formidable qui pourra venir en complémentarité de la salle, comme on a réussi à le faire pour la télévision et un peu moins bien

pour la vidéo, mais que ce ne sera pas possible si les 3 opérateurs qui détiennent 90 % du marché ne veulent pas jouer le jeu, ce qui est le cas pour l'instant.

UniversCité a tenté la négociation avec eux, en leur demandant en quoi le fait d'offrir 1 200 titres de plus à leurs clients les gêne même s'ils les consomment peu. C'est pour cela qu'il n'est pas d'accord quand on « tape » sur Jean LABE, qui a compris que les films « difficiles » étaient intéressants pour qu'il puisse présenter à la clientèle une programmation large même si elle ne consomme que la partie centrale du spectre. Seul l'opérateur Neuf Telecom découvre l'intérêt de procéder de la sorte et commence à travailler dans cette logique.

**Alain ROCCA** explique que le métier est menacé car bientôt on pourrait considérer de la même manière des vidéos personnelles et les films, ce qu'il juge très grave. Il faut donc mettre en place des systèmes « différenciants » ; les offres de cinéma à la demande étant dans ce cadre déterminantes pour l'avenir. Il remarque à cet égard qu'une salle de cinéma peut continuer à exploiter un film vingt mois après sa sortie, qu'un film peut rester en vidéo pendant qu'il est diffusé sur Canal +, etc., avec dans chaque fenêtre un régime d'exclusivité ou non.

Pour **Manuel MUNZ**, il faut absolument par rapport à la vision de films sur l'écran familial de télévision que les opérateurs d'offres triple play aient une obligation de must carry et que le partage de la recette éventuelle soit lui aussi encadré entre les ayants-droit et la plate-forme de VoD. Il pense à cet égard qu'il est tout à fait anormal que sur la Freebox il n'y ait pas UniversCiné.

**Jacques FANSTEN** évoque alors CDiscount, qui pour l'instant n'est pas très bien vu parce que l'on s'en méfie et qu'il ne joue pas obligatoirement selon les mêmes règles. **Nicolas CHARLE**, un des dirigeants de cette société, explique que ce qui cause beaucoup de tort à CDiscount est son incapacité totale à communiquer. Cette société, qu'il a créée avec ses deux frères en 1997, réalise 1 Md€ de chiffres d'affaires, elle est filiale du Groupe Carrefour et emploie 900 personnes. CDiscount est le leader du web marchand en France, seul pays au monde dans lequel Amazon ne s'est pas imposé. Amazon est même quasiment inexistant dans la distribution d'œuvres culturelles matérielles, qui est le cœur de business de CDiscount.

L'idée des Frères CHARLE était de proposer des disques moins chers, d'où le nom de la société, qui est son deuxième défaut. Comment peut-on aimer la culture et distribuer des films quand on s'appelle ainsi ? Nicolas CHARLE explique cependant que lui et ses frères sont passionnés par la distribution de films, qui est une activité clef dans la réussite de CDiscount. Contrairement aux distributeurs classiques, ils ont investi de l'argent auprès des producteurs et des ayants-droit, ce qui était alors une démarche nouvelle et spécifique au marché français. Ils ont investi 50 M€ au cours des quatre dernières années dans les droits de distribution, raison pour laquelle ils bénéficient du fonds de soutien du CNC.

CDiscount est également une société qui s'est imposée face aux Américains, Nicolas CHARLE expliquant qu'elle est donc un outil pour le législateur et les professionnels qui veulent contrer le piratage et défendre la chronologie des médias, qui défend aujourd'hui les réseaux de distribution de cinéma et les chaînes de télévision par rapport à leur capacité à promouvoir les œuvres mais pas CDiscount. Elle n'a en fait pas d'outils par rapport à la distribution sur Internet et n'arrive pas à défendre ce qui pourrait être demain une source de financement du cinéma. Nicolas CHARLE ajoute que le piratage coûte 300 M€ de chiffre d'affaires à CDiscount, qui demain aura une filiale portant un nom plus adapté à son métier et dont le million de visiteurs uniques tous les jours vaut de l'argent pour les annonceurs.

Nicolas CHARLE serait ravi de payer cher l'exclusivité mais souligne que CDiscount n'est pas un opérateur, qu'elle n'a pas d'abonnés et doit s'adapter très vite pour ne pas mourir. Il pense que demain il ne restera plus que deux distributeurs marchands de films sur Internet, CDiscount étant

leader mais peu rentable par rapport à ce que des actionnaires normaux devraient exiger. Il estime à cet égard que la durée de 4 ans figurant dans la loi est une plaisanterie, ce qui fait réagir **Alain ROCCA** qui indique que plus de 50 000 titres disponibles sont à plus de 4 ans aujourd'hui et souligne que l'offre légale doit être constituée à partir des catalogues existants, qui sont énormes. Il souligne qu'en fait cette durée n'est qu'un obstacle par rapport à l'effet d'aubaine que représenterait le fait de travailler sur Internet avec des films frais financés par d'autres.

**Jacques FANSTEN** rappelle qu'avant tout il est question d'un secteur régulé, avec des intervenants qui ont en face de leurs droits des devoirs. Il demande à **Nicolas CHARLE** si pour entrer dans ce cadre il est prêt à prendre un certain nombre d'engagements en matière d'investissements et de programmation. Ce dernier explique que l'on perçoit plus Internet comme un mode de communication que comme un média et qu'il y a une confusion totale entre les Internautes qui font le web, les professionnels ou le législateur, raison pour laquelle il n'est pas facile de légiférer en la matière. Il pense à cet égard que la loi ne va pas régler tous les problèmes mais qu'elle est un socle intéressant pour donner lieu à des débats et empêcher 450 000 personnes par jour de télécharger des œuvres illégalement.

Il explique ensuite qu'il est selon lui incohérent de mettre la diffusion gratuite d'une œuvre derrière la télévision gratuite, **Jacques FANSTEN** lui faisant aussitôt remarquer que l'offre gratuite existe, par exemple sur TF1, mais que pour ce faire cette chaîne a un certain nombre d'engagements, d'obligations, etc. Est-il prêt à prendre ce type d'engagements ?

**Nicolas CHARLE** pense que l'on n'arrivera pas à combattre le piratage sans prendre en compte les spécificités du média Internet. Il explique qu'il serait ravi d'être obligé de faire la promotion de films, d'investir de l'argent, comme dans la vidéo, etc. mais que le piratage est en train de porter un coup fatal aux films, comme cela a été le cas pour l'industrie de la musique, et qu'il faudrait d'abord que CDiscount soit considérée, ce qui n'est pas le cas.

Il confirme en tout cas que CDiscount est d'accord pour s'inscrire dans des obligations, comme une chaîne de télévision gratuite.

**Gérard KRAWCZYK** intervient alors pour souligner que CDiscount fait du chiffre d'affaires parce qu'elle a acheté des droits de films un peu plus cher que les autres éditeurs qu'elle a ensuite distribués avec un mépris des auteurs « comme il n'en a jamais vu ». Il explique qu'un de ses films, « L'été en pente douce », a été édité chez CDiscount, qu'il a essayé de vérifier la conformité des images et du son et qu'on lui a opposé une fin de non-recevoir car « on ne parlait qu'aux producteurs ». Il ne pense pas qu'en vendant des DVD à 0,99 € on valorise énormément les films mais explique que devant leur profusion les premières semaines sont les meilleures, ce qui est insupportable pour les réalisateurs, qui passent parfois plus de cinq ans à faire un film. Toute la valeur du film étant déclinée à partir de la salle (les ventes à l'étranger, la programmation à la télévision et le nombre de DVD vendus), il pense qu'il faut absolument trouver le moyen de s'entendre.

**Jean LABE** rappelle que la chronologie des médias a été longtemps favorable à la salle de cinéma et qu'en France la fréquentation est la meilleure d'Europe pour de nombreuses raisons : la qualité des films français, le nombre de productions, la qualité du parc de salles et un peu la chronologie des médias, même si malheureusement la France a rejoint le groupe des salles pour lesquelles la chronologie est insuffisante.

Il regrette que toutes les semaines plusieurs films s'adressant exactement au même public sortent en même temps. Il reconnaît que le métier de programmeur est le plus intéressant et le plus passionnant de l'exploitation mais souligne que pour être un bon programmeur il faut voir les films,

alors qu'il est à peu près impossible de visionner les trois quarts de la production. Il précise toutefois qu'il parle plutôt des petits et moyens exploitants puisque les grands ont un service de distribution.

**Michel FERRY** remarque que les petites et moyennes exploitations se plaignent de souffrir de l'abondance des films mais se demande si en fait elles ne souffrent pas surtout de l'excellente santé de la grande exploitation. Quand il y a un grand circuit à côté d'une petite salle, c'est formidable pour les petits films qui y passent, mais s'ils diffusent tous les mêmes films, ce sont les petits qui en souffrent.

**Jean LABE** reconnaît que des problèmes récurrents se posent entre certains cinémas. Il explique que dans les grandes villes on trouve de grands complexes et par ailleurs des cinémas art et essai, avec là aussi des problèmes de concurrence, mais il ajoute qu'un médiateur a été mis en place pour les réseaux et que le tissu de petites et moyennes exploitations de salles de cinéma n'est pas en concurrence avec les grandes entreprises.

Il fait remarquer par ailleurs que des problèmes se posent aussi même en l'absence de concurrence. Le parc de salles de France est le plus grand d'Europe et le taux d'occupation des fauteuils baisse constamment, les programmeurs étant tous insatisfaits que le nombre de films diffusés en France ait augmenté considérablement ces dernières années. Il pense comme Alain ROCCA qu'il faut se demander si des films ont des raisons suffisantes d'être projetés en salle ou s'ils ne pourraient pas être exploités différemment.

La parole est ensuite donnée à **Alain SUSSFELD**, qui confirme qu'il n'y a pas de concurrence entre la grande et petite et la moyenne exploitation, chacune ayant des problèmes spécifiques liés à l'environnement économique du secteur dans lequel elle se trouve.

Il est d'accord sur le fait que la salle de cinéma est majeure, car elle fait exister le film, mais il pense que pour qu'il dure les exploitants doivent faire des choix car ils n'ont pas les moyens de sortir tous les films, l'un d'entre eux pouvant consister à ne pas le faire systématiquement en première semaine.

Il précise qu'il a parlé de quinze jours de maintien pour les exploitants qui diffusent un film en première semaine et assument le risque lié à son exploitation, en soulignant que dès la deuxième semaine on sait beaucoup plus de choses sur le film. Il pense que la simultanéité de la diffusion, sauf pour des blockbusters, n'est pas forcément la solution et que la diversité du marché peut aussi passer par la hiérarchisation de la diffusion en salle.

Dire que la salle de cinéma ne paie pas est pour lui un contresens économique total car c'est l'anticipation des recettes qui font vivre les distributeurs, et il n'est intéressé que par combien paie la VoD et la façon dont elle s'y prendra pour ne pas détruire la hiérarchie des médias, dont le fondement même est la rémunération. Il pense que le risque est de déstabiliser cette rémunération, en particulier la rémunération préalable que tout le monde demande. Il se réjouit à cet égard que le Ministre ait indiqué qu'une rémunération minimum serait prévue par l'ordonnance, et il pense que cela concernera tous les modes d'exploitation. La seule solution est pour lui que celui qui détient les droits d'une salle détienne simultanément les droits vidéo et DVD. Cela permettra d'optimiser les recettes en empêchant des intervenants ponctuels de faire du discount.

Il est tout à fait d'accord avec Alain ROCCA sur le fait que la diffusion du répertoire passe par le « must carry » et la mise à disposition par l'ensemble des fournisseurs d'accès de la richesse mondiale cinématographique et non par une politique d'exclusivité permettant de vendre des abonnements. **Jacques FANSTEN** remarque cependant que l'on ne résoudra pas le problème du piratage si l'on n'est pas capable d'inventer de nouvelles choses.

**Manuel MUNZ** souligne pour sa part qu'il y a une très grande différence entre le fait que les distributeurs anticipent les recettes qu'ils vont tirer de l'exploitation de salles et le fait que les salles participent elles-mêmes au refinancement des films, des distributeurs n'étant pas exploitants de salles et vice-versa. Pour lui, il n'y a pas de problème de partage de la recette entre le distributeur et la salle, et la querelle sur les 5 % de taux de location va se régler « en famille ». La question est bien celle de l'anticipation des recettes par les salles et il est tout à fait partisan que les exploitants choisissent et paient, ce qui était le cas auparavant. Il est aussi très favorable à une très large diffusion des œuvres cinématographiques du répertoire. Les DVD et la VoD font qu'aujourd'hui les jeunes ont une culture cinématographique considérable, même si c'est peut-être au détriment de leur culture littéraire. C'est pour lui un formidable progrès et il pense en effet que la question du must carry est prégnante.

Il observe qu'aux Etats-Unis la fréquentation est très supérieure à celle de la France, qui a encore des marges de progression puisqu'elle a les écrans et les fauteuils qu'il faut. Il déplore à cet égard le très peu de données sur la fréquentation : on est incapable de savoir qui voit les films. **Anne DURUPTY** indique alors que, selon les dernières mesures effectuées à mi-2009 sur la totalité des films sortis en salle en 2008, 50 % ont été disponibles en VoD alors que le taux de transformation était de 30% un an plus tôt, soit une vraie progression, avant même l'effet du raccourcissement de la chronologie, ce taux étant supérieur pour les films français par rapport aux films américains.

Jacques FANSTEN donne ensuite la parole à **Robert PISANO** (*interprétation*), qui note qu'il a entendu le même discours il y a vingt ans sur le VHS. Il remarque qu'un point central est omis, à savoir ce que veut le client. Il félicite le CNC d'avoir changé le système de chronologie mais pense qu'il faut écouter les consommateurs et que si l'on ne tient pas compte de ce qu'ils veulent cela pourra être néfaste pour la filière du cinéma, comme cela a été le cas pour celle de la musique.

Pour lui, le manque de respect des œuvres associé à la numérisation est un grand problème de société, mais le taux de piratage montre que le consommateur souhaite d'autres moyens d'accéder aux films. Il pense cependant que les films seront toujours exploités en salle car l'expérience au cinéma est différente. Cela va s'améliorer avec la 3D et creuser l'écart encore plus. Il fait dans ce sens une analogie avec la nourriture : tout le monde a une cuisine mais va quand même au restaurant, parce que l'on aime sortir de chez soi, changer d'ambiance, etc.

Jacques FANSTEN donne la parole à **Carole SCOTTA**, productrice et distributrice, qui explique qu'elle va reprendre la salle du cinéma Le Racine car elle croit aussi profondément que le cinéma sera vu en salle également et parce que c'est une façon de mieux comprendre le métier à l'heure du numérique, car les manières de montrer les films vont changer et s'améliorer.

Elle pense que l'on peut (de manière extrêmement encadrée car c'est ce qui fait la force du cinéma français) laisser de petites fenêtres ouvertes pour expérimenter de nouvelles pratiques, voir si par rapport à la volonté et l'envie des spectateurs il y a des choses à faire (par exemple pour faire revenir dans les salles de cinéma des adolescents qui n'y vont plus) et travailler sur les frontières entre les différents modes d'exploitation, qui deviennent de plus en plus floues.

Elle explique qu'elle est passionnée par des films comme « District 9 » ou « Coverfield » qui, parce que le digital et la technologie sont arrivés, inventent de nouvelles formes de narration, ce qui va profondément modifier l'écriture des films. Elle évoque notamment Transmedia, qui fait des expériences dans la manière de raconter des histoires à travers différents médias, et pense par exemple que l'on pourrait revenir aux discussions entre spectateurs.

Elle confirme, en réponse à Jacques FANSTEN, qu'elle croit que la numérisation des salles va apporter des changements et explique que des salles pourraient, par exemple, garder beaucoup plus longtemps des copies numériques de films pour enfants et organiser quelques séances ponctuelles dans des contextes particuliers (scolaires, etc.) en VO et en VF.

**Jacques FANSTEN** évoque le plan que propose le CNC, avec le système de copies virtuelles, et le fait que la production va participer à l'équipement des salles en numérique. Or il n'y a pas aujourd'hui de garanties qu'une salle équipée grâce à tous va continuer à montrer exclusivement du cinéma. Il se demande s'il ne faudra pas instaurer une différence de statut entre deux types de salles, des salles de cinéma et des lieux de diffusions. Il insiste sur le fait qu'une salle dont l'équipement est payé par le cinéma doit s'engager à ne diffuser quasiment que du cinéma.

La numérisation va-t-elle favoriser la diversité ou au contraire la concentration ? C'est pour Jean LABE un vaste débat. Il pense par exemple que le coût de la copie, qui est un frein, sera peut-être moins grand avec la numérisation, mais pour lui ce sont surtout la manière dont le film est présenté et les horaires qui comptent.

Il explique ensuite que la numérisation a un coût (entre 450 et 500 M€ au niveau national) et que 20 à 25 % resteront à la charge des salles de cinéma, ce qui veut dire qu'il faudra trouver des financements, sachant qu'elles sont déjà en difficulté. Il est donc est à peu près sûr que cela donnera lieu à des projections autres que celles de films. Par exemple demain, avec la 3D, le fait d'avoir l'impression d'être au milieu du terrain pourra peut-être susciter un regain d'intérêt pour le football. En revanche, il ne pense pas que cela se développera beaucoup, car quand un spectacle est disponible sur une chaîne de télévision on a beaucoup de mal à faire payer des personnes pour qu'elles le voient dans un autre contexte. Il voit donc mal les salles de cinéma s'approprier et financer la diffusion du football. Il pense plutôt que Canal + va continuer à le faire et que ce sera extrêmement marginal.

Jacques FANSTEN l'interrogeant sur la façon d'utiliser le numérique, **Jean LABE** rappelle qu'il vient des Etats-Unis. Il souligne à ce sujet que quand on tire 12 000 copies d'un film pour le monde entier (voire plus pour les gros films) cela représente une économie substantielle mais que pour les réalisateurs de L'ARP ce sera globalement moins intéressant. Il pense que les salles ne peuvent pas financer ce mouvement qui provient des Etats-Unis -les majors américaines ayant d'ailleurs pour cette raison cofinancé le passage au numérique- et qu'en France elles ne peuvent pas prendre d'autre engagement que celui-ci.

Pour **Michel FERRY**, les salles vont bénéficier du numérique, notamment par rapport à l'accès aux copies. **Jean LABE** précise aussitôt qu'une grande majorité de salles n'ont pas de problème en la matière, mais **Michel FERRY** objecte que les petites et moyennes exploitations se plaignent. **Jean LABE** reconnaissant que c'est le cas pour quelques blockbusters, qui deviendront ainsi accessibles plus facilement, mais il souligne qu'il faudra veiller à ce que les majors n'obligent pas les salles à projeter les films sur telle durée, à raison de tant de séances, ce qui serait au détriment de la diversité.

Jacques FANSTEN demande à **Michel FERRY** de tirer les conclusions du débat. Ce dernier est frappé par le fait que, même dans un débat intitulé « *La salle de cinéma dans la chronologie des médias* » on ait eu autant de mal à parler de la salle et que l'ont ait parlé principalement de VoD. **Jean LABE** propose alors un prochain débat, intitulé « La salle de cinéma, centre du monde » !

Pour **Michel FERRY**, pas de Cinéma sans Cinéma. Et sans film il n'y a pas de salle de cinéma. Il pense qu'on a beaucoup parlé ces jours-ci de diffusion et de contenus, mais qu'au cinéma on **projette** des

**films.** Les projeter va vers l'avant alors que la diffusion est un éparpillement de particules, raison pour laquelle il faut que tout le monde travaille dans le même sens pour la salle.

**Jacques FANSTEN** donne la parole à Claude LELOUCH, Président des Rencontres 2009, pour la lecture du communiqué final. *(Cf. lecture)*

**Claude LELOUCH** concluant ces deux journées par ces mots : « *N'oubliez pas que le cinéma est l'art de la transparence : une lumière, une image, un écran. Si ce n'est pas transparent, l'image n'arrive jamais* ».

\*\*\*